

Procès verbal

Le lundi 23 juin 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Robert USSEGLIO.

Secrétaire de la séance : Frank VAN DE VELDE

Présents : Alain JOSEPH, Robert USSEGLIO, Josiane PIANETTI, Catherine LEDUC, Frank VAN DE VELDE, Charles USSEGLIO, Alexis DOUGUET, Marie-Christine MURCIA

Représentés :

Absents et excusés : Marlène FEDELE, Philipp GANZONI, Marc DE LEENER

Ordre du jour :

- Adhésion au FSL : Fonds de Solidarité pour le logement 2025.
- Virements de crédits.
- Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du "FODAC 2025"
- Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des "Amendes de Police 2025"
- Demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de la mise en conformité de la source de Font de Save.
- Constitution de la commission de DSP.
- Vente de parcelles de bois par la Commune.

Délibérations du conseil :

Demande de subvention dans le cadre des amendes de Police au Conseil Départemental 2025.
(N° DE_2025_019)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, une réalisation d'un parking au Bas Quartiers pour désencombrer le centre du village et mettre le composteur municipal. La commune sollicite une subvention dans le cadre des amendes de Police au Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,
A l'unanimité

SOLLICITE le Conseil Départemental pour obtenir la subvention dans le cadre des amendes de Police.

ADOPTE le plan de financement suivant :

Montant des travaux T.T.C : 52 506,36 €

Montant des travaux H.T : 43 755,30 €

Subvention des amendes de Police 50 % soit : 21 877.65 €

Subvention FODAC 2025 20% : 8 751.06 €

Fond propre + TVA : 21 877.65

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant les décisions attributives des subventions.

AUTORISE Le Maire à faire le nécessaire pour la demande des subventions.

Délibération : adoptée

Virements de Crédits (N° DE_2025_017)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder au virement de crédits suivante :

Compte 21538..... - 4000.00 €

Compte 202+ 4000.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,
à l'unanimité,

ACCEPTE le virement de crédits ci-dessus.

Délibération : adoptée

Demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de la mise en conformité de la source de Font de Save. (N° DE_2025_020)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux de mise en conformité de la source de Font de Save doivent être réalisés conformément à l'arrêté préfectoral n°2022-350-010.

Il est prévu leur réalisation en 2 tranches :

Une 1ere tranche qui comprend :

- la rehausse des 7 regards de visite du drain Nord et remplacement de leur fermeture par des tampons étanches et verrouillables,
- la condamnation du piézomètre situé derrière la chambre de collecte,
- le curage des 2 drains fonctionnels,
- l'inspection video des 2 drains.

La surverse de la bache de collecte a été équipée à son extrémité d'un clapet de nez et dispose ainsi d'une protection conformément à l'arrêté préfectoral.

En fonction des conclusions de l'inspection video, la réparation partielle ou totale des drains pourra être envisagée et se fera l'objet le cas échéant dans la cadre d'une 2eme tranche de travaux.

Le cout des travaux prévus à la 1ere tranche s'élève à 21 300€HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- approuve la réalisation de la 1ere tranche de travaux de mise en conformité de la source de Font de Save pour un montant de 21 300€HT,
- sollicite le concours financier du Département et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- approuve le plan de financement suivant :

Montant total : 21 300€ HT

Subvention Département-20%: 4 260€

Subvention Agence de l'Eau-50% : 10 650€

Autofinancement- 30%: 6 390€

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Délibération : adoptée

Vente de parcelles de bois par la commune (N° DE_2025_022)

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de vendre des coupes de bois conformément au plan de

gestion de L'ONF.

Le Conseil Municipale après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre des coupes de bois sur les parcelles C25 et C81 au prix de 15 € le stère à Mr CHARAIX Mathieu Hameau les Andrieux 04150 BANON et des coupes de bois sur les parcelles A117 ; A118 ; A189 ; A190 et A121 au même prix de 15 € le stère à BARNEOUD Michaël 04230 MONTLAUX.

Ces deux personnes sont titulaires d'un compte ONF.

L'ONF sera chargé de la gestion de ces coupes.

Ces coupes devront être réalisés dans un délai de 3 ans à partir de la date de cette délibération.

Délibération : adoptée

Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du "FODAC" 2025 (N° DE_2025_018)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, une création d'un parking au Bas Quartiers pour désencombrer le centre du village et mettre le composteur municipal. La commune sollicite une subvention dans le cadre du FODAC 2025.

Devis	Nature des travaux	Montant H.T
GIRARD Alex	Création parking	43 755,30€
TOTAL		43 755,30 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

Subvention FODAC 2025 : 8 751.06 €

Plan de financement :

Subvention des amendes de Police 50 % soit : 21 877,65 €

Subvention FODAC 2025 20 % : 8 751.06 €

Fond propre + TVA : 21 877,62

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental de dans le cadre FODAC

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant les décisions attributives des subventions.

AUTORISE Le Maire à faire le nécessaire pour la demande de la subvention.

Constitution de la commission de DSP (N° DE_2025_021)

Constitution de la commission de délégation de service public pour la procédure relative à eau potable et assainissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2025 décidant du recours à une procédure de délégation de service public pour eau potable et assainissement.;

Considérant qu'il convient de constituer une commission chargée d'ouvrir les plis, d'analyser les candidatures et les offres, et d'émettre un avis motivé sur les propositions reçues ;

Article 1 – Constitution de la commission de DSP

Il est institué une commission de délégation de service public, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT.

Article 2 – Composition de la commission

La commission est composée comme suit :

- Le Maire ou son représentant, Président de la commission ;
- 3 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au sein du Conseil Municipal ;
- 3 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au sein du Conseil Municipal ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité

Article 3 - Vote

- 1.- approuve le principe de constituer une commission permanente pour l'ensemble des contrats de concession pour la durée du mandat municipal,
- 2.- fixe les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de la façon suivante: les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants), les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.
- 3.- décide à l'unanimité que l'élection des membres de la commission de délégation de service public se fera par un vote à main levée,
- 4.- acte la présentation d'une seule liste, appelée liste n°1, dans les formes requises, se présentant pour le vote.

Membres titulaires :

DOUGUET Alexis

VAN DE VELDE Frank

MURCIA Marie-Christine

Membres suppléants :

USSEGLIO Charles

PIANETTI Josiane

LEDUC Catherine

5- constate le résultat du vote à main levée :

Présents: 8

Votants: 8

Abstention: 0

Pour la liste n°1: 8

La liste n°1 est donc élue au sein de la commission de DSP pour la durée du mandat en cours. Cette commission sera composée de Monsieur le Maire et des 3 autres membres :

Membres titulaires :

DOUGUET Alexis

VAN DE VELDE Frank

MURCIA Marie-Christine

Membres suppléants :

USSEGLIO Charles

PIANETTI Josiane

LEDUC Catherine

Article 4 – Missions de la commission

La commission est chargée :

- D'ouvrir les plis contenant les candidatures et les offres ;
- D'analyser les candidatures et les offres ;
- D'émettre un avis motivé sur les offres reçues ;
- De proposer au Conseil Municipal le ou les candidats avec lesquels engager la négociation.

Article 5 – Publicité

La présente délibération sera affichée et transmise au contrôle de légalité dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Délibération : adoptée

Adhésion au FSL Fonds de Solidarité pour le Logement 2025 (N° DE_2025_016)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'aide apportée par le FSL aux habitants de la Commune et la nécessité de contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ACCEPTE l'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement, pour l'année 2025 et la participation demandée de 0,61 € par habitant :

139 habitants x 0.61 € = **84,79 €** qui seront versés à l'association LOGIAH.

Délibération : adoptée

Robert USSEGLIO
Président de séance

Frank VAN DE VELDE
Secrétaire de séance

